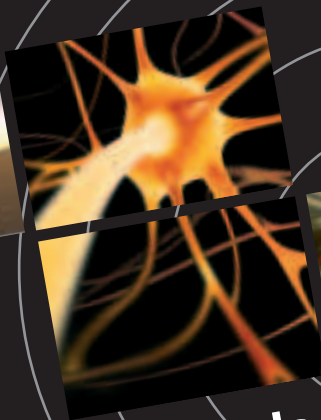




La recherche européenne en action

LE SEPTIÈME PROGRAMME-CADRE (7^e PC)



Placer la recherche
européenne
au premier plan





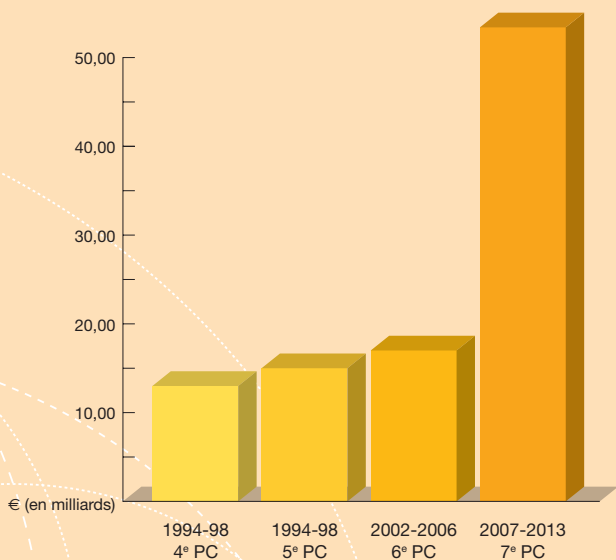
Définir un nouveau standard pour la recherche européenne

Le *septième programme-cadre* de recherche et de développement technologique (7^e PC) est le principal instrument de l'Union européenne en matière de financement de la recherche à l'échelon européen. Le 7^e PC, qui couvre la période 2007-2013, est le successeur naturel du sixième programme-cadre (6^e PC) et le produit de nombreuses années de consultations avec la communauté scientifique, les institutions de recherche et d'élaboration des politiques ainsi que d'autres parties intéressées.

Depuis leur lancement en 1984, les programmes-cadres ont joué un rôle prépondérant dans les activités de recherche pluridisciplinaires et de coopération en Europe et au-delà (voir graphiques des budgets). Le 7^e PC poursuit cette mission, tout en étant plus vaste et plus intégré que les programmes-cadres de recherche précédents. Couvrant la période 2007-2013, le programme est doté d'un budget de 53,2 milliards d'euros sur sept ans, la plus importante allocation de fonds pour ce genre de programmes.

Le 7^e PC présente également certaines différences essentielles avec les programmes-cadres précédents, à savoir :

Evolution des budgets des programmes-cadres pour la recherche de l'UE





Quoi de neuf dans le 7^e PC?

Le 7^e PC présente certaines différences essentielles par rapport aux précédents programmes de recherche de l'Union européenne, par exemple:

Budget accru – le budget du 7^e PC représente une hausse de 63% par rapport au 6^e PC, selon les prix actuels, ce qui signifie davantage de ressources pour la recherche européenne. Il s'agit également d'un message politique fort adressé aux États membres de l'Union européenne, qui se sont engagés à augmenter leurs dépenses en matière de recherche de 2% du produit intérieur brut (PIB) actuellement à 3% en 2010.

Concentration sur des domaines thématiques – la forte concentration sur les grandes thématiques de la recherche (par exemple, la santé, les technologies de l'information et de la communication, l'espace, etc.) au sein du plus grand volet du 7^e PC – «Coopération» – rend le programme plus flexible et plus à même de répondre aux besoins de l'industrie.

Conseil européen de la recherche (CER) – première agence paneuropéenne pour le financement de la recherche, le *conseil européen de la recherche*, récemment mis en place, vise à financer une recherche européenne à plus haut risque mais à gains potentiellement élevés aux frontières scientifiques.

Régions de la connaissance – le 7^e PC établit de nouvelles *régions de la connaissance* qui rassemblent les différents partenaires de la recherche au sein d'une région. Des universités, des centres de recherche, des sociétés multinationales, les autorités régionales et des petites et moyennes entreprises (PME) peuvent ainsi s'associer et renforcer leurs capacités et leur potentiel de recherche.

Partage du risque financier – ce nouveau mécanisme de *partage du risque financier* vise à renforcer le soutien apporté aux investisseurs privés dans le cadre de projets de recherche, à améliorer l'accès aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI) au profit d'actions de recherche européenne de grande envergure.

Initiatives technologiques conjointes (ITC) – les ITC, assurant un suivi des plates-formes technologiques européennes (PTE) reposant sur l'utilisateur, sont un nouveau concept qui réunit différents partenaires sur la réalisation d'objectifs qui ne peuvent être atteints par le biais d'une approche fondée sur les «appels de propositions». Les ITC portent principalement sur les domaines de recherche qui nécessitent une collaboration renforcée et des investissements considérables pour assurer une réussite à long terme.



Service unique d'assistance (Helpdesk) – le Helpdesk, le «service de renseignements pour la recherche», est le premier point de contact des auteurs de projets potentiels; il répond aux questions portant sur tous les aspects de la recherche financée par l'Union européenne et assiste ceux qui participent pour la première fois aux programmes-cadres de recherche. Pour plus d'informations, consultez le site suivant: www.ec.europa.eu/research/enquiries

Le 7^e PC reprend toujours les principaux éléments des précédents programmes-cadres de recherche. L'accent est maintenu sur les consortiums de partenaires européens, la collaboration transfrontalière, la coordination ouverte, la flexibilité et l'excellence de la recherche.





7^e PC – Les priorités

Les priorités du 7^e PC se répartissent dans plusieurs programmes spécifiques, comme suit:

Le programme «Coopération» – le noyau dur du 7^e PC

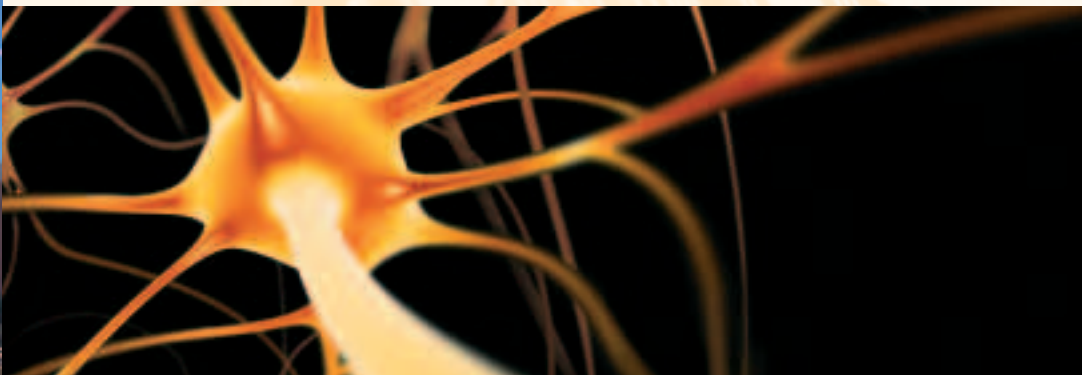
Le programme «Coopération», le noyau dur du 7^e PC et de loin son plus vaste volet, favorise une recherche collaborative à travers l'Europe et d'autres pays partenaires, fondée sur plusieurs grands domaines thématiques. Il comporte les thèmes suivants: santé; alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologie; technologies de l'information et de la communication; nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production; énergie; environnement (changements climatiques inclus); transports (aéronautique comprise); sciences socioéconomiques et humaines; espace et sécurité.

Ce programme intègre également les nouvelles *initiatives technologiques conjointes*, ces actions de grande échelle à financement multiple, conduites par l'industrie et bénéficiant, dans certains, cas d'un financement public/privé. Autre temps forts de ce programme: *la coordination de programmes de recherche non communautaires*, qui vise à rapprocher les programmes de recherche européens, nationaux et régionaux (par exemple ERA-NET), ainsi que le mécanisme de financement du partage des risques.

Une attention particulière a également été accordée à la recherche pluridisciplinaire et transversale, y compris aux appels de propositions conjoints couvrant plusieurs thèmes.

Le programme «Idées» – et le conseil européen de la recherche

Pour la première fois, un programme-cadre de recherche de l'Union européenne finance une recherche pure et exploratoire à la frontière de la science et des technologies, indépendamment des priorités thématiques. Tout en rapprochant cette recherche de la source conceptuelle, ce programme phare du 7^e PC témoigne de la reconnaissance de la valeur de la recherche fondamentale pour le bien-être économique et social de la société.





Le programme «*Idées*» se caractérise par sa flexibilité unique dans l'approche de la recherche européenne, étant donné que les projets de recherche proposés sont jugés uniquement sur la base de leur excellence, et examinés par des pairs. La mise en œuvre du programme est confiée au *conseil européen de la recherche*, composé d'un conseil scientifique (chargé de la stratégie scientifique, du programme de travail, du contrôle de qualité et des activités d'information) et d'une *agence d'exécution* (administration, soutien au candidat, éligibilité des propositions, gestion des subventions et organisations pratiques).

La recherche peut être développée dans tout domaine de la science ou des technologies, y compris l'ingénierie et les sciences socio-économiques et humaines. Un accent particulier est mis sur les domaines émergents et en pleine croissance, situés aux frontières de la connaissance, ainsi que sur la recherche interdisciplinaire. Contrairement au programme «*Coopération*», les partenariats transfrontaliers ne sont pas obligatoires.

Pour plus d'informations, consulter le site: www.erc.europa.eu

Le programme «Personnes» – stimuler les carrières dans la recherche européenne

Le programme «*Personnes*» offre un soutien considérable à la mobilité et au développement de carrière des chercheurs de l'Union européenne et de pays tiers. Il est mis en œuvre par un ensemble cohérent d'actions Marie Curie, destinées à aider les chercheurs à construire leurs compétences et leurs capacités tout au long de leur carrière.

Ce programme porte sur des activités telles que la formation de jeunes chercheurs, le soutien à la formation et au développement tout au long de la vie, grâce à la mise en place de bourses européennes transnationales et d'autres actions, ainsi que des partenariats entre les entreprises et les milieux universitaires. La dimension internationale du programme, intégrant des partenaires de pays tiers, vise à développer davantage la carrière de chercheurs européens, par l'octroi de bourses internationales entrantes et sortantes, capables de promouvoir la collaboration avec des groupes de recherche non communautaires.





Le programme «Capacités» – construire l'économie de la connaissance

Le programme «Capacités» consiste à renforcer et à optimiser les capacités de connaissances dont a besoin l'Europe pour devenir une économie prospère fondée sur la connaissance. Par le renforcement des capacités de recherche et d'innovation et de la compétitivité à l'échelon européen, ce programme stimule pleinement le potentiel de recherche et les connaissances de l'Europe.

Le programme compte six domaines spécifiques de la connaissance, comprenant les infrastructures de recherche, la recherche au profit des PME, les régions de la connaissance, le potentiel de recherche, la science dans la société et les activités de coopération internationale.

Recherche nucléaire

Ce programme spécifique comporte deux volets: le premier se concentre sur la fusion nucléaire et sur l'installation de recherche internationale ITER, qui sera construite en Europe. L'objectif consiste à développer une base de connaissances sur la fusion nucléaire et à créer le réacteur expérimental de fusion ITER, le plus grand projet de recherche sur Terre.

Le deuxième volet porte sur la sûreté nucléaire, la gestion des déchets pour les installations de fission nucléaire, et la radioprotection. Les activités du Centre commun de recherche (CCR) dans ce domaine prévoient l'élaboration d'une approche communautaire en matière de gestion et d'élimination des déchets radioactifs, la sécurité de fonctionnement des installations nucléaires, et la promotion d'une recherche nucléaire plus approfondie. Pour obtenir davantage d'informations sur ces questions et sur les activités du Centre commun de recherche, consulter le site: www.jrc.ec.europa.eu



Pour plus d'informations sur les thèmes abordés dans cette brochure, consulter le site: www.cordis.europa.eu/

Qui peut participer?

La participation au septième programme-cadre est ouverte à une vaste gamme d'organisations et de particuliers. Les universités, les centres de recherche, les sociétés multinationales, les PME, les administrations publiques, y compris les particuliers, de tous les coins du monde, tous ont la possibilité de participer au 7^e PC. Des règles de participation différentes sont appliquées en fonction de l'initiative de recherche concernée.

Par où commencer?

1. Vous avez une idée ou une vision de projet de recherche.
2. Lisez les règles concernant la recherche dans le cadre du 7^e PC.
3. Recherchez d'autres partenaires européens ou participants étrangers qui partagent votre vision et avec lesquels vous pouvez coopérer.
4. Soumettez votre candidature à la Commission européenne, dans les délais fixés dans l'appel de propositions et le programme de travail.
5. La Commission européenne garantit une évaluation appropriée de votre proposition par 3 à 7 évaluateurs indépendants, experts dans le domaine en question.
6. La Commission vous communiquera les résultats de l'évaluation. S'ils sont positifs, des négociations seront engagées pour la conclusion d'un contrat.
7. Signature du contrat et début du projet.

Vous pouvez également soumettre une candidature d'évaluateur. Consultez le site: www.cordis.europa.eu/emmf7

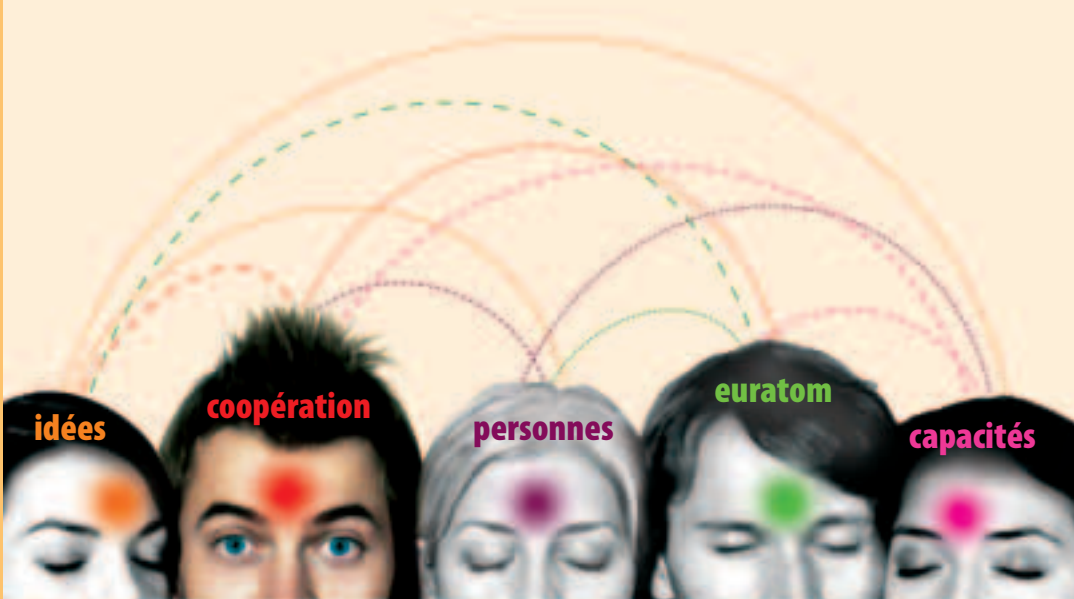




Le 7^e PC en un mot

Le septième programme-cadre est articulé autour de plusieurs programmes spécifiques:

- **Coopération** – promouvoir la collaboration entre industrie et universités afin de d'atteindre un plus grand leadership dans les domaines clés de la technologie.
- **Idées** – soutenir la recherche fondamentale aux frontières scientifiques (programme mis en œuvre par le conseil européen de la recherche).
- **Personnes** – faciliter la mobilité et le développement de carrière des chercheurs en Europe et dans le reste du monde.
- **Capacités** – contribuer au développement des capacités dont a besoin l'Europe pour devenir une économie prospère fondée sur la connaissance.
- **Recherche nucléaire (programme Euratom)** – développer les capacités de fission et de fusion nucléaires de l'Europe.





Comment obtenir davantage d'informations?

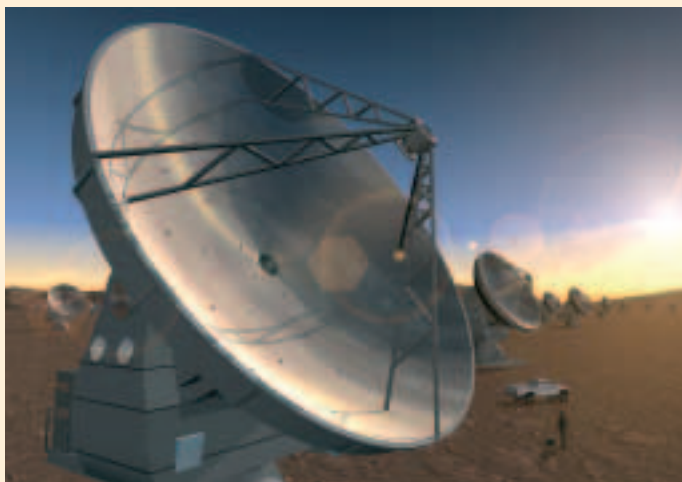
Pour obtenir des informations complémentaires sur le 7^e PC:

Consultez le site consacré au 7^e PC sur le portail Cordis à l'adresse suivante: **www.cordis.europa.eu/fp7/**. Il contient tout ce que vous devez savoir sur le programme, y compris les dernières mises à jour, les appels de propositions, les questions fréquemment posées (FAQ), etc.

Adressez-vous au point de contact national (PCN) de votre pays, lequel est en mesure de fournir des conseils aux candidats potentiels de chaque pays. Consulter la liste des PCN, à l'adresse suivante: **www.cordis.europa.eu/fp7/ncp.en.html/**

Contactez le service d'assistance (Helpdesk) du 7^e PC, dédié aux nouveaux participants à un programme-cadre de recherche: **www.ec.europa.eu/research/enquiries**

Consultez également la section consacrée au 7^e PC sur le site de la recherche européenne, à l'adresse **www.ec.europa.eu/research/fp7/**



Office des publications

Publications.europa.eu

KI/-6-06-363-FR-D



Cette publication
est produite par:
**Commission européenne
Direction générale
de la Recherche**
www.ec.europa.eu/research

Unité de Communication
B-1049 Brussels
Fax: +32 2 295 82 20

© Communautés européennes, 2007
Reproduction autorisée,
moyennant mention de la source

Printed in Belgium